

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 17 janvier 2023 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents:

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

## 1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter les projets de Règlements soumis à la consultation publique mentionnés dans l'avis public donné sur le sujet le 7 décembre 2022.

## 2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 595-2022 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation »

2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 595-2022 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions. Les citoyens présents ont posé des questions sur le projet de construction en devenir, mais aucune question ou commentaire qui concerne le Règlement dans son ensemble ou en partie.

## 3 Consultation sur le projet de Règlement numéro 596-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation »

3.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 596-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma

d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

3.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions. Aucune question ni aucun commentaire de la part des citoyens n'est soumis à ce point.

**4 Consultation sur le projet de Règlement numéro 598-2022 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »**

4.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 598-2022 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

4.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions. Les citoyens présents ont posé des questions sur les espaces verts pour ce projet construction, mais aucune question ou commentaire qui concerne le Règlement dans son ensemble ou en partie.

**5 Clôture de l'assemblée**

Après avoir procédé à la présentation des projets de Règlements, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 30.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

Le maire,



Réjean Rajotte